

"L'échec des parents adoptifs est un sujet tabou"

Pierre Lévy-Soussan, psychiatre et psychanalyste*, met en relief les difficultés de l'adoption internationale. Il préconise d'arrêter les adoptions dans les pays n'ayant pas signé la convention de La Haye.

Le collectif "SOS Haïti enfants adoptés" dénonce l'indifférence du gouvernement face au sort d'enfants adoptables en Haïti. Qu'en pensez-vous?

Lors d'une catastrophe, la logique humanitaire doit prévaloir et il faut interrompre tout le processus adoptif. Les adoptions réalisées ou finalisées en urgence peuvent avoir des effets traumatiques sur les enfants et aussi sur les familles. Le moment de la séparation avec le pays d'origine est fondamental pour la réussite du projet adoptif. L'adoption est une mécanique très fragile qui demande du temps.

Quelles sont les difficultés de l'adoption internationale?

Un cadre juridique vulnérable qui peut voler en éclats, des adoptions individuelles en dehors des organismes autorisés pour l'adoption, l'absence de rencontres préalables au jugement d'adoption entre adoptants et enfants... Certains pays, comme Haïti, n'ont pas ratifié la convention de La Haye qui régit l'adoption internationale et prévient le trafic d'enfants. Quand ce texte est appliqué, les Etats vérifient scrupuleusement les conditions de l'abandon, s'assurent que l'intérêt de l'enfant est vraiment la priorité et qu'il n'y a pas de corruption des filières d'obtention des enfants. C'est positif pour tout le monde. Une famille classique a trois piliers: le biologique, le juridique et le psychique. L'adoption, elle, ne repose que sur deux piliers: le juridique et le psychique. S'ils sont fragiles, c'est tout l'édifice qui est menacé.

"Arrêter les adoptions dans les pays qui n'ont pas signé la convention"

Les échecs sont-ils nombreux?

On les évalue officiellement à 1 à 2% du total des adoptions, mais ce chiffre est largement sous-estimé. Comme de nombreux spécialistes, je constate que dans 10 à 15% des cas, les parents adoptifs n'ont pu créer des liens filiatifs avec l'enfant. Cela peut se traduire par des retours dans les services sociaux, des mises à distance (pensionnat à l'année ou enfant confié à un tiers). Mais aucune étude n'existe sur ce sujet. En France, c'est une question taboue. Pourtant, plus on connaît les risques d'échec, plus on a de chance que cela marche.

Comment réduire ces risques?

Il faudrait commencer par arrêter les adoptions dans les pays qui n'ont pas signé la convention de La Haye. Ce serait un excellent signal pour montrer au monde entier que la France se préoccupe d'abord de l'intérêt des enfants et non de celui des parents en demande d'enfants. On pourrait également réformer la procédure d'agrément. Les conseils généraux chargés de les délivrer sont très peu sélectifs. Un département devrait refuser de 30 à 40% des dossiers. En réalité, le taux de refus moyen est de 10% dans les deux tiers des départements, de 1% à Paris. Les pays d'origine le savent bien: en France, *"pour avoir l'agrément, il suffit d'attendre"*.

La convention de La Haye prévoit que les enfants soient adoptés en priorité dans leur propre pays. L'adoption internationale a-t-elle vécu ?

Tous les pays ne pourront pas, faute de moyens, prendre en charge les enfants délaissés ou abandonnés vivant sur leurs territoires. Mais il est vrai que le visage de l'adoption change. Dans les années 70, les couples adoptaient un bébé. Aujourd'hui, les nourrissons sont plus rares et les parents se lancent dans des projets plus complexes : ils font venir des fratries, des enfants au passé très traumatique et carenciel, des enfants grands. Il est urgent de ne pas les laisser se débrouiller seuls et de créer dans toutes les régions des consultations spécialisées dans les enjeux psychiques de l'adoption.

*Auteur d'*Eloge du secret* (Hachette Littératures).